

breuses interventions. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la raison pour laquelle les prévisions ont été présentées et renvoyées aux comités permanents cet après-midi est que des interrogatoires serrés auront lieu à chacun des comités permanents pour chacune des prévisions.

Quoique le Règlement permette de poser des questions dans les cas de déclaration à l'appel des motions à ce stade-ci, ces questions, s'il y en a, devraient être de nature très générale puisque toute la question du programme de dépenses du gouvernement fera l'objet de questions dans les comités permanents. Je ne veux pas nécessairement éliminer toute question à ce stade-ci, mais si des questions sont posées, je m'attends à ce qu'elles soient peu nombreuses et de portée très générale.

**M. Lincoln Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai assurément compte de vos remarques. Toutefois, j'ajouterai, en toute déférence, que cette façon d'agir est plutôt inusitée, nous avons posé de nombreuses questions la dernière fois. En dépit de cela, nous savons que le ministre a encore dupé les Canadiens, et comme mon honorable ami de Calgary l'a mentionné, c'est la plus grande supercherie dont il a été témoin.

Certaines explications s'imposent, mais je tenterai de parler du domaine qui m'intéresse, la Fonction publique. Le ministre a déclaré que, désormais—j'espère que c'est bien ce qu'il a dit, mais je n'en suis pas certain—les hausses salariales seront fondées sur le montant de l'indemnisation globale. C'est un nouveau principe qu'on ne connaît guère. Je me demande si le ministre peut nous dire ce qu'est l'indemnisation globale. Quand ce principe sera-t-il appliqué, ou l'est-il actuellement? Peut-il dire si les représentants provinciaux avec lesquels lui-même et ses collaborateurs se sont entretenus récemment ont aussi accepté ce phénomène ou ce principe de l'indemnisation globale?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je donnerais volontiers des précisions là-dessus maintenant ou plus tard. Depuis à peu près 1967, nous négocions, au sein de la Fonction publique fédérale, les traitements et certains avantages précis et établissons des équivalences avec le secteur privé, lorsque nous pouvons trouver des points de comparaison. Nous voudrions maintenant englober toute forme quantifiable de rémunération, non plus seulement les traitements—même si ceux-ci demeurent l'élément le plus important—et établir aussi souvent que possible des niveaux comparatifs de rémunération en rapport avec la rémunération globale dans le secteur privé.

● (1602)

Les autorités provinciales avec qui nous avons discuté de la chose sont entièrement d'accord pour ce qui est de négocier une rémunération globale. Elles auront beaucoup plus de mal que nous à trouver des équivalences, car l'organisation de la Fonction publique fédérale est telle que nous pensons arriver à trouver des équivalences pour environ 80 p. 100 de nos fonctionnaires, alors que l'organisation de la Fonction publique provinciale compte un plus grand nombre de pompiers, d'agents de police et de travailleurs de catégories analogues. La proportion sera donc moindre. Certains gouvernements provinciaux ont déclaré que le principal problème, pour eux, ce n'était pas les équivalences, mais simplement la capacité de payer. Nous étudions cette idée avec les agents négociateurs. Nous espérons la mettre bientôt en application, plus précisément,

selon toute probabilité, après la levée des contrôles le 14 avril prochain.

**M. Alexander:** Il y a un autre facteur qui a certainement joué, monsieur l'Orateur, ce sont les fonctionnaires qui gagnent plus de \$30,000. J'espère que le ministre pourra nous expliquer cela dès maintenant. Lorsque des députés ont interrogé le ministre à ce sujet, entre autres le député de Victoria (M. McKinnon), le ministre a, une fois de plus, répondu n'importe quoi. Je lui demande une réponse précise afin que les fonctionnaires comprennent bien ce que le ministre a en tête. Ils croient que tous ceux qui gagnent plus de \$30,000 seront exclus des groupes de négociation. C'est ce qu'ils pensent, mais je pose la question au ministre. Peut-il nous dire vraiment ce qu'il en est?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire une déclaration à ce sujet aujourd'hui. J'en profite cependant pour dire que, lorsque j'ai répondu l'autre jour à la question du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), j'ai parlé du rapport Finkelman. On m'a dit depuis que je m'étais trompé. Le comité Lambert sur la rémunération des cadres s'est effectivement servi de ce rapport, mais dans l'autre cas, on ne s'en est pas servi. Je tiens à m'excuser. Pour répondre au député, je tiens à répéter que, lorsque nous aurons pris une décision en ce qui concerne le personnel de direction et des autres cas d'exclusion, nous mettrons la Chambre au courant par la voie habituelle.

**M. Alexander:** Avant de prendre une décision et d'en faire part à la Chambre, j'espère que le ministre s'ouvrira aux syndicats pour éviter toute mesure unilatérale. Le ministre a dit que l'augmentation des dépenses du gouvernement serait de près de 9.8 p. 100. Mes collègues voudront sans doute approfondir cette question. Actuellement, nous demandons aux travailleurs de se contenter d'augmentations salariales de 6 p. 100. Si je comprends bien, le gouvernement, sous le régime de la Commission de lutte contre l'inflation, s'est à nouveau trompé dans ses prévisions en disant que le taux d'inflation serait d'approximativement 4 p. 100 cette année. Nous savons fort bien qu'il dépasse largement ce niveau. Je voudrais savoir si l'on a tenu compte de ces chiffres. Dans quelle proportion cette augmentation de 9.8 p. 100 est-elle liée au taux d'inflation? Pourquoi n'a-t-on pas songé à se servir du taux d'inflation de 4 p. 100 dont le gouvernement a dit, par l'intermédiaire de la Commission de la lutte contre l'inflation, qu'il serait le jalon pour cette année?

**M. Andras:** Le député mélange, comme il le fait rarement, les pommes, les oranges, les raisins et les bananes qui font, évidemment, une salade fort étrange. Pour en venir au nœud de la question, cette augmentation de 9.8 p. 100 correspond à une augmentation réelle de 3½ p. 100. Le solde est attribuable à l'inflation qui joue sur les dépenses de l'État comme sur toutes les autres dépenses au Canada. Je ne vois pas comment il peut faire le lien entre l'augmentation de 9.8 p. 100 et les lignes directrices sur les salaires, qui alimentent l'inflation, mais ne sont pas le seul élément en cause dans l'augmentation des coûts.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor (M. Andras) s'il répondra à une question du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) qui lui a échappé. Étant